



BTS Management Commercial Opérationnel

UFA Hélène Boucher

• PUBLIC

Personnes de 16 à 30 ans pour certains cas préparant un diplôme d'Etat

• PRÉREQUIS

Diplôme de niveau BAC

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Admission après étude du dossier de candidature + entretien.
Tests de positionnement + Signature du contrat d'apprentissage

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

à l'issue, le jeune sera capable de :

- Développer la relation client et assurer la vente conseil
- Animer et dynamiser l'offre commerciale
- Assurer la gestion opérationnelle
- Manager l'équipe commerciale

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours possible ou débouchés :

- Dès l'obtention du BTS : vie active : Vendeur/ conseil – Marchandiseur
- Poursuite d'étude en licence : validation de crédits ETCS





ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Accès aux équipements indispensables à la formation (Office 365)

Rythme : 2 jours en UFA et 3 jours en entreprise + semaine complètes

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation de l'acquisition des compétences :

4 examens blancs

Epreuve ponctuelle (épreuve finale mi mai N+2)

• VALIDATION

Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur en Management Commercial Opérationnel (niveau 5)

Equivalence en ECTS possible de crédits avec la validation du diplôme

Possibilité de valider un / plusieurs blocs de compétences

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 apprentis par session

• DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage sur 2 ans soit 1350 heures

Septembre 2021 à juin 2023

• TARIFS DE LA FORMATION

Prix de vente : 7 483 Euros

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO. Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

L'accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

- Adaptation pédagogique

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référente handicap du CFA Jean Bosco :

Sophie Dumortier 07.87.14.25.31

ou dumortier.s@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

À calculer selon les modalités précisées dans le doc7_fiche_calcul_indicateurs_UFA.

71%

Taux d'obtention
des diplômes ou
titres professionnels

0%

Taux d'interruption
en cours de
formation

60%

Taux d'insertion
professionnelle
à 6 mois

40%

Taux de poursuite
d'études

• VALEUR AJOUTÉE:

Point écoute

Enseignement catholique

UFA à taille humaine



COORDONNÉES Mme DEVIGNES

UFA Hélène Boucher

Rue Roger Salengro

59490 SOMAIN

cdf@lycee-helene-boucher.fr – 03.27.95.94.28

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Mr ELMANSOURI

06.48.79.38.40

elmansouri.a@cfajeambosco.fr

